



Audit – Bureau de Paris
16 rue de Monceau

75008 Paris

T : +33 (0)1 42 99 66 44

www.bakertilly.fr

FEDERATION FRANCAISE DE CARDIOLOGIE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Reconnue d'utilité publique par décret en date du 22 décembre 1977
Siège social : 5, rue des Colonnes du Trône
75012 PARIS

SIREN : 784 453 250

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2023

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.

Siège social : 4 rue Papiau de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de la Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique



FEDERATION FRANCAISE DE CARDIOLOGIE

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 5, rue des Colonnes du Trône
75012 PARIS
SIREN : 784 453 250

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2023

Aux Membres de l'**Association FEDERATION FRANCAISE DE CARDIOLOGIE**

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **FEDERATION FRANCAISE DE CARDIOLOGIE** relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, sont décrites de manière appropriée dans la note sur le CROD et le CER de l'annexe, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

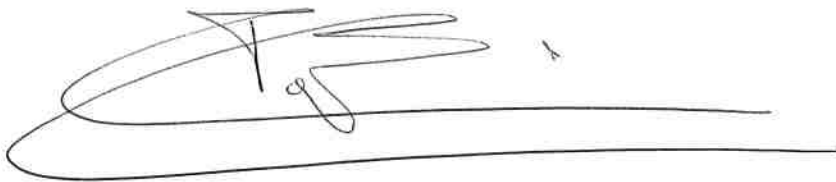
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 4 décembre 2023

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO



Brice ROGIR

FFC

Actif		Au 30/06/2023			Au 30/06/2022
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	190 699	190 699		
	Immobilisations incorporelles en cours	24 776		24 776	12 276
	Avances et acomptes				
	TOTAL	215 475	190 699	24 776	12 276
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions	3 840	704	3 135	3 327
	Inst. techniques, mat.out.industriels	124 165	117 331	6 834	9 546
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL	128 005	118 035	9 969	12 873
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	6 086 698	93 031	5 993 667	6 307 590
	Immobilisations financières ⁽²⁾				
	Participations et créances rattachées	1 803 149		1 803 149	1 897 044
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres	464		464	150
	TOTAL	1 803 613		1 803 613	1 897 194
Total I		8 233 793	401 765	7 832 027	8 229 934
Actif circulant	Stocks et en cours				188 504
	Créances ⁽³⁾				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	242 142		242 142	148 496
	Créances reçues par legs ou donations	6 469 982	6 200	6 463 782	4 191 475
	Autres	97 718		97 718	110 466
	TOTAL	6 809 843	6 200	6 803 643	4 450 438
	Divers				
	Valeurs mobilières de placement	18 682 870		18 682 870	6 565 843
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	7 071 348		7 071 348	17 732 396
	Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾	105 146		105 146	44 946
Total II		32 669 209	6 200	32 663 009	28 982 128
Frais d'émission des emprunts III					
Primes de remboursement des emprunts IV					
Ecart de conversion Actif V					
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		40 903 003	407 965	40 495 037	37 212 063
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)				

FFC

Passif		Au 30/06/2023	Au 30/06/2022
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	2 852 845	2 852 845
	Fonds propres complémentaires	3 393 629	3 393 629
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres	3 959 455	5 175 860
	Report à nouveau	8 504 181	7 885 675
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	1 193 472	-597 898
	Situation nette (sous-total)	19 903 584	18 710 111
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total I		19 903 584	18 710 111
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total I bis			
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations	11 249 662	9 006 049
	Fonds dédiés	510 984	689 918
	Total II	11 760 646	9 695 967
Provisions	Provisions pour risques	451 649	451 649
	Provisions pour charges	9 033	7 000
	Total III	460 682	458 649
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	1 465	1 647
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾	491 436	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 107 804	1 120 941
	Dettes des legs ou donations	647 671	616 436
	Dettes fiscales et sociales	277 111	203 990
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	5 844 633	6 404 318
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance		
Total IV		8 370 124	8 347 335
Écart de conversion Passif V			
TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		40 495 037	37 212 063
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	1 465	1 647
	(2) Dont emprunts participatifs		

FFC

		Du 01/07/2022 Au 30/06/2023 12 mois	Du 01/07/2021 Au 30/06/2022 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	5 409	5 529
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	351 956	170 474
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	101 983	52 205
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	6 485 105	6 417 137
	Mécénats	42 206	34 167
	Legs, donations et assurances-vie	7 340 103	5 496 922
	Contributions financières		133 854
Charges d'exploitation	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	250	
	Utilisations des fonds dédiés	181 188	135 840
	Autres produits	22 201	
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	14 530 403	12 446 131
	Achats de marchandises		
	Variation de stocks	188 504	13 918
	Autres achats et charges externes (1)	7 586 301	6 513 173
	Aides financières	4 537 780	4 909 788
	Impôts, taxes et versements assimilés	131 848	130 032
	Salaires et traitements	1 048 436	931 086
	Charges sociales	483 458	432 082
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	3 563	8 705
	Dotations aux provisions	250	
	Reports en fonds dédiés	2 255	72 851
	Autres charges	117 184	85 465
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	14 099 582	13 097 104
	1. Résultat d'exploitation (I-II)	430 821	-650 972

FFC

		Du 01/07/2022 Au 30/06/2023 12 mois	Du 01/07/2021 Au 30/06/2022 12 mois
Produits financiers	De participations	9 979	26 254
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	165 375	39 463
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change	0	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III		175 354	65 717
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	0	
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV		0	
2. Résultat financier (III-IV)		175 354	65 717
3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)		606 175	-585 255
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion	632 972	63
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	632 972	63
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion	33 738	10
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI	33 738	10
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		599 233	53
Participation des salariés aux résultats VII			
Impôts sur les bénéfices VIII		11 937	12 697
Total des produits (I + III + V)		15 338 730	12 511 912
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		14 145 257	13 109 811
EXCÉDENT OU DÉFICIT		1 193 472	-597 898
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature		1 601	
Bénévolat		553 486	238 532
Total		555 087	238 532
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature		1 601	
Personnel bénévole		553 486	238 532
Total		555 087	238 532



1 Objet social

La Fédération Française de Cardiologie (FFC) une association fondée le 13 août 1964 et reconnue d'utilité publique par décret du 22 décembre 1977.

Une vocation collective mobilisée pour faire reculer les maladies cardiovasculaires.

Elle groupe les associations régies par la loi de 1901, ayant un but identique au sien à savoir :

- D'informer et d'éduquer le public en vue de la prévention des maladies cardiovasculaires ;
- De promouvoir et favoriser la recherche en cardiologie ;
- D'informer et initier le public sur les gestes qui sauvent ;
- D'apporter une aide à la réadaptation et à la réinsertion des personnes atteintes de pathologie(s) cardiovasculaire(s) ;
- De coordonner, dans le cadre statutaire, les actions des diverses associations adhérentes ;
- D'assurer des actions de formation médicales, paramédicales et grand public ;
- D'assurer la représentation de l'ensemble auprès des diverses instances nationales et internationales.



2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La FFC se mobilise autour de 4 missions prioritaires :

- La prévention en informant sur les dangers des maladies cardiovasculaires et les moyens de s'en prémunir ;
- La sensibilisation et l'initiation aux Gestes Qui Sauvent ;
- Le soutien, la promotion de la recherche cardiovasculaire en étant l'un des premiers financeurs indépendants dans ce domaine ;
- L'accompagnement en réadaptation des patients cardiaques.



3 Description des moyens mis en œuvre

Pour réaliser ses missions, la FFC s'appuie sur ses salariés et ses bénévoles. Les missions de la FFC sont impulsées localement par son maillage territorial au travers des Associations régionales de Cardiologie (AC) qui sont-elles mêmes composées de Clubs Cœur et Santé.

Les Associations régionales adhérentes signent une Charte Fédérale. La Fédération compte 27 associations régionales rassemblant plus de 270 Clubs Cœur et Santé.

L'essentiel des ressources de l'association proviennent de la générosité du public (dons, libéralités).



4 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

4.1 Faits caractéristiques de l'exercice

Nous n'avons pas de fait caractéristique d'importance significative à signaler au titre de l'exercice clos.

4.2 Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice.

h

5 Principes et méthodes comptables

5.1 Principes généraux

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

5.1.1 Changement de méthode comptable

Notre entité n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

5.1.2 Corrections d'erreurs

Notre entité n'a constaté aucune correction d'erreur significative

5.2 Dérogations

Notre entité n'a pratiqué aucune dérogation aux règles comptables applicables.

5.3 Principales méthodes comptables

5.3.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- Le bilan,
- Le compte de résultat,
- L'annexe.

5.3.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de commerce et du Plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

6 Informations relatives aux postes du bilan

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'événements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.

6.1 Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

6.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Situations et mouvements	30/06/2022	Variations de l'exercice			30/06/2023
		+	-	Virements	
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	De poste à poste	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Cessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	190 699				190 699
Immobilisations incorporelles en cours	12 276	12 500			24 776
Total Immobilisations incorporelles	202 975	12 500	-	-	215 475
Terrains	-				-
Constructions	3 840				3 840
Inst. Techniques, mat. Out. Industriels	123 505	660			124 165
Installations agencements	-				-
Autres immobilisations corporelles	-				-
Total Immobilisations corporelles	127 345	660	-	-	128 005
Biens reçus par legs ou donations	6 418 300	2 443 735	2 775 336		6 086 698
Participations et créances rattachées	1 897 044	31 105	125 000		1 803 149
Autres titres immobilisés	-				-
Prêts	150	314			464
Total Immobilisations financières	1 897 194	31 419	125 000	-	1 803 613
Total	8 645 814	2 488 314	2 900 336	-	8 233 793

6.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Situations et mouvements	30/06/2022	Variations de l'exercice			30/06/2023
		Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations dotation de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Rubriques					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	190 699				190 699
Total Immobilisations incorporelles	190 699	-	-	-	190 699
Constructions	513	192			704
Installations agencements	113 959	3 372			117 331
Autres immobilisations corporelles	-				-
Total Immobilisations corporelles	114 472	3 564	-	-	118 035
Total	305 171	3 564	-	-	308 735

6.1.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

6.1.3.1 Modalités d'amortissements

Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

Catégories d'immobilisations	Amortissement	
	Mode	Durée d'amortissement
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	L	1 à 8 ans

6.1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

6.1.4.1 Modalités d'amortissements

Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :



Catégories d'immobilisations	Amortissement	
	Mode	Durée d'amortissement
Constructions	L	10 à 20 ans
Installations techniques	L	5 à 10 ans
Matériel et outillage industriel	L	5 ans
Agencements - Installations	L	3 à 10 ans
Matériel de bureau	L	3 à 8 ans
Matériel informatique	L	3 ans
Mobilier	L	5 ans

6.1.5 Immobilisations financières

L'association détient une participation de 500 € correspondant à 50% du capital de la SCI La Maison du Cœur.

Une convention de trésorerie a été signée entre La Maison du Cœur et la Fédération Française de Cardiologie. La FFC a consenti une avance en compte courant rémunérée dont le montant s'élève à 1 782 649 € au 30 juin 2023.

Les produits financiers perçus sur l'exercice s'élèvent à 31 105 € pour cet exercice.

Le prix potentiel de vente de l'immeuble a été valorisé en août 2023 à 9 390 000 €.

Considérant la valorisation de l'immeuble, aucune dépréciation n'est à constater sur les titres et créances rattachées de la SCI Maison du Cœur et la plus-value latente s'élève, sur la base des comptes au 30/09/2019 de la SCI, à 650 k€.

Une convention de trésorerie non rémunérée a également été signée entre la Fédération Française de Cardiologie et le Club Cœur et Santé du Centre Val de Loire. La FFC a consenti une avance de 20 000 €.



6.1.6 Dépréciations de l'actif immobilisé

Situations et mouvements	30/06/2022	Variations de l'exercice		30/06/2023
		+	-	
Rubriques	Dépréciation au début de l'exercice	Augmentations dotation de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Dépréciation à la fin de l'exercice
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	-			-
Total Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Constructions	-			-
Installations agencements	-			-
Autres immobilisations corporelles	-			-
Total Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Biens reçus par legs ou donations	110 709	5 362	23 040	93 031
Total	-	-	-	-

6.1.7 Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

Les biens provenant de legs ou de donations et destinés à être cédés ne sont pas amortis. En cas de perte de valeur, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

6.2 Actif circulant

6.2.1 Stocks et en cours

A compter de cet exercice, les supports liés aux animations et à la communication (affiches, goodies, etc.) sont comptabilisés en charges. Le stock est donc ramené à zéro au 30/06/2023.

6.2.2 Etat des créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés :

- Dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres.

✓

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéance à moins d'1 an	Échéance à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé	1 803 149	-	1 803 149
Créances rattachées à des participations	1 803 149		1 803 149
Prêts (1)	-		-
Autres	-		-
Créances de l'actif circulant	6 809 843	6 809 843	-
Créances Clients et Comptes rattachés	242 142	242 142	-
Créances reçues par legs ou donations	6 469 983	6 469 983	-
Autres	97 718	97 718	-
Charges constatées d'avance	105 147	105 147	
Total	8 718 139	6 914 990	1 803 149

(1) Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

6.2.3 Produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant brut
Intérêts courus	47 509
Clients	10 167
Factures à établir	10 167
Autres produits	28 903
Avoirs à recevoir	-
Personnel	-
Organismes sociaux	453
Etat	22 820
Autres produits à recevoir	5 630
Total	86 578

6.2.4 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement inscrites au bilan sont des valeurs brutes constituées par le coût d'achat hors frais accessoires.

Les plus-values latentes sur les valeurs mobilières de placement inscrites au bilan ne sont enregistrées dans le compte de résultat que lors de la cession des placements.

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement à la clôture de l'exercice s'établit comme suit :



Rubriques	Nombre	Cours unitaire d'achat	Valeur boursière du portefeuille
Parts sociales CE	63 291,00	20,00	1 265 820,00
Vendome FCP	2 021,73	112,43	227 312
Livret Associatis			5 079 475
SOCGEN DAT			2 000 000
CAISSE EPARGNE - CAT			10 110 263
			18 682 870

6.2.5 Disponibilités

Les disponibilités s'élèvent à 7 071 348 € et sont composées de comptes courants et d'une caisse.

6.2.6 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 105 147 € au 30/06/2023 et sont relatives à l'exploitation.

6.3 Tableau des dépréciations de l'actif circulant

Situations et mouvements	30/06/2022	+	-	30/06/2023
Rubriques	Dépréciation au début de l'exercice	Augmentations dotation de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Dépréciation à la fin de l'exercice
Stocks et en cours	-			-
Créances clients, usagers et comptes rattachés	-			-
Créances reçues pas legs ou donations	6 200			6 200
Autres	-			-
Total	6 200	-	-	6 200

6.4 Fonds propres

Une ressource destinée à renforcer les fonds propres à raison d'une stipulation du tiers financeur, du testateur ou du donateur le cas échéant, est comptabilisée en fonds propres avec ou sans droit de reprise.



6.4.1 Tableau de variation des Fonds propres

Libellés	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	A la clôture de l'exercice
Rubriques	30/06/2022	Variations	Augmentation	Diminution	30/06/2023
Fonds propres sans droit de reprise	6 246 474	-	-	-	6 246 474
Fonds propres statutaires	2 852 845				2 852 845
Fonds propres complémentaires	3 393 629				3 393 629
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-	-	-
Fonds propres statutaires	-				-
Fonds propres complémentaires	-				-
Réserves	5 175 860	- 1 216 404	-		3 959 455
Réserves statutaires ou contractuelles	-				-
Réserves pour projet de l'entité	-				-
Autres	5 175 860			1 216 405	3 959 455
Report à nouveau	7 885 675	618 506			8 504 181
Excédent ou Déficit de l'exercice	- 597 898	597 898	1 193 472		1 193 472
Situation nette (sous total)	18 710 110	-	1 193 472	-	19 903 584
Fonds propres consommables	-				-
Subventions d'investissement	-				-
Provisions réglementées	-				-
Total	18 710 110	-	1 193 472	-	19 903 584

6.4.2 Réserves pour projet de l'entité

Le « projet de l'entité », est constitué des différents objectifs fixés par les organes statutairement compétents de l'entité pour réaliser l'objet social rappelé en première partie de cette Annexe.

Les objectifs fixés peuvent être résumés ainsi :

Intitulé des projets	Montant début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Montant fin exercice
Réserve provisoire PA 23-27	3 042 995			3 042 995
Réserve pour PA recherche	320 000			320 000
GQS - équipements des AC	69 865		30 647	39 218
Soutien reprise région	253 000		56 856	196 144
Réserve transition PA coeur de femm	150 000		43 002	106 998
Réserve Gestes qui Sauvent	700 000		700 000	-
Campagne notoriété	150 000		150 000	-
Production de podcast	60 000		60 000	-
Parcours du Coeur	160 000		160 000	-
Contenus digitaux	60 000			60 000
Documents instit hors prév	100 000			100 000
Documents de prévention	110 000		15 900	94 100
Total	5 175 860	-	1 216 405	3 959 455



6.5 **Fonds reportés et dédiés**

6.5.1 **Fonds reportés liés aux legs ou donations**

Les fonds sont dits « reportés » et comptabilisés en charge « reports en fonds reportés » quand l'entité n'a pas encore encaissé ou transféré à la clôture les montants correspondants, comptabilisé en produits d'exploitation au cours de l'exercice.

Ces sommes sont reportées au compte de résultat au fur et à mesure de la réalisation du legs ou de la donation.

Fonds reportés	Montant global A l'ouverture de l'exercice	Augmentation : Report	Utilisation Diminution	Montant global A la clôture de l'exercice
Legs et donations	9 006 049	2 243 613	-	11 249 662
TOTAL	9 006 049	2 243 613	-	11 249 662

6.5.2 **Fonds dédiés**

Lorsqu'une ressource inscrite, au cours de l'exercice, au compte de résultat dans les produits, n'a pu être utilisée en totalité au cours de cet exercice, l'engagement d'emploi pris par l'entité envers le tiers financeur est inscrit en charges sous la rubrique « reports en fonds dédiés » et au passif du bilan sous le compte « fonds dédiés ».

Ces sommes sont rapportées au compte de résultat au fur et à mesure de leur utilisation avec pour contrepartie les comptes d'utilisation de fonds dédiés, poste « *Utilisations des fonds dédiés* » dans les Produits au compte de résultat.

	Fonds à dégager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice		Fonds restants à engager en fin d'exercice
Fonds dédiés	Montant global	Augmentation : dotation de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant global
Fonds dédiés sur sub d'exploitation : DGS	45 636		45 366	270
Fonds dédiés sur contrib financière : ACT	22 207		22 207	-
Fonds dédiés sur ressources : AGP				
Leg Foudon	141 203		113 616	27 587
Baffie	475 864			475 864
Cardiomyopathie	5 009	2 255		7 264
TOTAL	689 918	2 255	181 189	510 984



6.6 Provision pour risques et charges

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
Provisions	Montant global	Augmentation - dotation de l'exercice	Diminutions - reprises de l'exercice	Montant global
Provisions pour litiges	451 649			451 649
Provisions pour charges sur legs	7 000	2 283	250	9 033
Total	458 649	2 283	250	460 682

6.7 Dettes

6.7.1 Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéance à moins d'1 an	Échéance à plus d'1 an	Échéance à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine	1 465	1 465		
Emprunts et dettes financières divers	491 436	491 436		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 107 804	1 107 804		
Dettes des legs ou donations	647 671	647 671		
Dettes fiscales et sociales	277 111	277 111		
Autres dettes	5 844 634	5 844 634		
Produits constatés d'avance	-	-		
Total	8 370 125	8 370 125	-	-





6.7.2 Charges à payer

Charges à payer	Montant brut
Intérêts courus à payer	1 466
Fournisseurs	427 106
Factures non parvenues	427 106
RRR à accorder at autres avoirs	-
Congés payés, CET et RTT	95 356
Congés provisionnés	51 004
Charges sociales sur congés payés	44 352
Autres dettes fiscales et sociales	26 140
Personnel	26 140
Organismes sociaux	-
Etat	-
Autres dettes	495 188
Total	1 045 256

7 Informations relatives au Compte de résultat

Le compte de résultat est présenté selon les dispositions du plan comptable général sauf en ce qui concernent les opérations spécifiques qui suivent :

- Produits d'exploitation : cotisations, produits de tiers financeurs, utilisations des fonds dédiés ;
- Charges : aides financières, reports en fonds dédiés ;
- Contributions volontaires en nature (produits) et charges des contributions volontaires en nature

7.1 Produits du compte de résultat

Montants en €	30/06/2023	30/06/2022
Cotisations	5 409	5 529
Ventes de biens	-	-
Ventes de prestation de service	351 956	170 474
Concours publics et subventions d'exploitation	101 983	52 205
Dons manuels	6 485 105	6 417 137
Mécénat	42 206	34 167
Legs, donations et assurance-vie	7 340 103	5 496 922
Contributions financières	-	133 854
Reprises sur amort. Dépr. prov. et transferts de charges	250	-
Utilisations des fonds dédiés	181 188	135 840
Autres produits	22 201	-
Total	14 530 403	12 446 131

7.2 Legs, donations, assurance vie

Le poste « Legs, donations et assurances-vie » au compte de résultat s'élevant à 7 340 103 € est constitué de la somme des comptes suivants :



Produits	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	1 765 819
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9 (1)	7 648 254
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 478 099
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	23 040
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	
Total	10 915 211

(1) Contrepartie de la comptabilisation des biens, des dettes et des provisions provenant de legs ou donations en l'absence de stipulation de testateur ou du donateur de renforcer les fonds propres.

Charges	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 326 133
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	5 362
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	2 243 613
Total	3 575 108
SOLDE DE LA RUBRIQUE	7 340 103

7.3 Autres informations sur le contenu de postes du bilan et du compte de résultat

7.3.1 Honoraires des commissaires aux comptes

	Montants
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	40 105 €
Honoraires totaux	40 105 €

7.3.2 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel des comptes sociaux s'élève à 33 738 €, et est expliqué principalement par des renonciations aux bourses antérieures à hauteur de 580 K€.



7.4 **Autres informations sur certaines contributions volontaires en nature**

7.4.1 **Contributions volontaires en nature**

Prestations bénévoles en nature	30/06/2023	30/06/2022
Ressources		
Bénévolat	553 486	238 532
Prestations en nature	1 601	-
Dons en nature	-	-
Total	555 087	238 532
Emplois		
Secours en nature	-	-
Mise à disposition gratuite de biens et services	-	-
Prestations	1 601	-
Personnel bénévole	553 486	238 532
Total	555 087	238 532

La valorisation des heures des bénévoles est effectuée sur la base d'une moyenne des SMIC mensuels en vigueur du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023, chargé en prenant en compte au prorata temporis les incidences des évolutions de taux de charges sociales de 2022 et 2023.

La valorisation des contribution volontaires en nature dépend du niveau de l'activité :

- Exécution : 1 fois le SMIC
- Encadrement : 2 fois le SMIC
- Expertise : 5 fois le SMIC



8 Informations relatives à la fiscalité

8.1 Informations relatives au régime fiscal

La FFC est assujettie à l'impôt sur ses revenus fonciers et ses revenus de capitaux mobiliers.

L'impôt dû au titre des revenus perçus au cours de l'exercice 2022-2023 s'élève à 11 937 € et se décompose de la façon suivante :

Revenus	Base	Taux	Impôts
Intérêts compte courant SCI	31 105	24%	7 465
Intérêts parts sociales	18 987	15%	2 848
Intérêts compte courant CE	-	24%	-
Intérêts CSL Associatis	6 764	24%	1 623
Total	56 856		11 937



9 Autres informations et engagements dont opérations et engagements envers les dirigeants

9.1 Informations relatives aux dirigeants

Dans le respect de l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, l'association n'a comptabilisé en charges aucun montant de salaires correspondant aux rémunérations brutes des dirigeants pour la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.



10 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

Catégories	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	10	-
Employés et techniciens	19	-
Total	29	-

n

11 Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

11.1 Engagements financiers donnés

Engagements donnés	Montant en €
Effets escomptés non échus	-
Avals et cautions	-
Engagements en matière de pensions	-
Engagements de crédit-bail mobilier	-
Engagements de crédit-bail immobilier	-
Autres engagements donnés	
<i>Bourses attribuées Ex 2016-2017</i>	59 964
<i>Bourses attribuées Ex 2017-2018</i>	280 827
<i>Bourses attribuées Ex 2018-2019</i>	210 982
<i>Bourses attribuées Ex 2019-2020</i>	180 455
<i>Bourses attribuées Ex 2020-2021</i>	658 912
<i>Bourses attribuées Ex 2021-2022</i>	1 561 400
<i>Bourses attribuées Ex 2022-2023</i>	1 990 000
Total	4 942 541

11.2 Engagements financiers reçus

Engagements reçus	Montant en €
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
Autres engagements reçus	
<i>Legs et donations ouverts en attente d'acceptation par le CA</i>	1 382 600
<i>Assurance vie</i>	
Legs nets à réaliser	
Total	1 382 600

11.3 Les engagements de retraites et avantages assimilés

La dette actuarielle probable des indemnités de fin de carrière calculée pour la totalité du personnel s'élève à 33 358 €. Elle ne fait pas l'objet d'une comptabilisation en résultat.

Les paramètres économiques retenus sont :

- Un taux de charges patronales de 57% ;
- Un taux d'actualisation financière de 3,92 % ;
- Un départ prévu, sauf dérogation individuelle, à 65 ans.

12 Notes sur le CROD et CER

12.1 *Compte de résultat par origine et destination (CROD)*

12.1.1 *Définition*

Le compte de résultat par origine et destination (CROD) est présenté selon le modèle du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 modifié par le règlement ANC n°2020-08. Ce nouveau tableau présente l'origine des produits et leurs emplois par destination (missions sociales, frais de recherche de fonds, frais de fonctionnement et autres postes de charges). Le résultat apparaissant au compte de résultat par origine et destination est strictement identique à celui du bilan et du compte de résultat. De même, le total des charges par destination est égal au total des charges du compte de résultat et le total des produits par origine à celui des produits du compte de résultat.

Le CROD est structuré de la façon suivante :

La colonne 1 présente les produits selon leur origine et les charges selon leur destination,

La colonne 2 présente spécifiquement les produits issus de la générosité du public et leurs emplois par destination. Cette colonne est identique à celle du CER et sera présentée au point suivant relatif à la présentation du CER.

A. PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. Produits liés à la générosité du public	14 703 051	14 703 051	11 993 220	11 993 220
Cotisations sans contrepartie	5 409	5 409	5 529	5 529
Dons, Legs et Mécénat				
Dons manuels	6 485 106	6 485 106	6 417 138	6 417 138
Mécénat	42 207	42 207	34 168	34 168
Legs, Donations et assurances vies	7 340 103	7 340 103	5 496 923	5 496 923
Autres produits liés à la générosité du public	830 226	830 226	39 463	39 463
2. Produits non liés à la générosité du public	352 257		330 646	0
Cotisations avec contrepartie				
Parrainage d'entreprise				
Contributions financières sans contre partie			133 854	
Autres produits non liés à la générosité du public	352 257		196 792	
3. Subventions et autres concours publics	101 983		52 206	
4. Reprises sur provisions et dépréciations	250	250	0	
5. Utilisation de fonds dédiés antérieurs	181 189	113 616	135 840	50 000
TOTAL	15 338 730	14 816 917	12 511 912	12 043 220
CHARGES PAR DESTINATION				
1. Missions sociales	9 685 802	9 516 246	9 213 909	8 944 214
Réalisées en France	9 685 802	9 516 246		
Actions réalisées par l'organisme	5 148 022	4 978 466	9 213 909	8 944 214
Versement à d'autres organismes	4 537 780	4 537 780		
Réalisées à l'étranger	0	0		
Actions réalisées par l'organisme				
Versement à d'autres organismes	0	0		
2. Frais de recherche de fonds	2 764 826	2 764 826	2 748 326	2 748 326
Frais d'appel à la générosité du public	2 764 826	2 764 826	2 748 326	2 748 326
Frais de recherche d'autres ressources	0			
3. Frais de Fonctionnement	1 680 187	1 327 930	1 062 028	857 501
4. Dotation aux provisions et dépréciations	250	250		
5. Impôts sur les bénéfices	11 937	11 937	12 697	0
6. Reports en fonds dédiés de l'exercice	2 255	2 255	72 852	5 009
TOTAL	14 145 258	13 623 445	13 109 812	12 555 050
EXCEDENT OU DEFICIT	1 193 472	1 193 472	-597 899	-511 830

B. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. Contributions volontaires liées à la générosité du public				
Bénévolat	553 486	553 486	238 533	238 533
Prestations en nature	1 601	1 601		
Dons en nature				
2. Contributions volontaires non liées à la générosité du public				
3. Concours publics en nature				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	555 087	555 087	238 533	238 533
CHARGES PAR DESTINATION				
1. Contributions volontaires aux missions sociales				
Réalisées en France	530 227	530 227	220 317	220 317
Réalisées à l'étranger				
2. Contributions volontaires à la recherche de fonds	6 644	6 644		
3. Contributions volontaires au Fonctionnement	18 216	18 216	18 216	18 216
TOTAL	555 087	555 087	238 533	238 533
EXCEDENT OU DEFICIT	0	0	0	0



12.1.2 Produits par origine

Les produits du CROD sont présentés conformément à la réglementation comptable et selon les précisions complémentaires ci-dessous :

12.1.2.1 Produits liés à la générosité du public

Ces produits sont constitués essentiellement des « Dons », « Legs, donations et assurances-vie », « cotisations sans contrepartie » et du « Mécénat ».

Par ailleurs, dans les autres produits liés à la générosité du public figurent les renoncations et les reprises d'engagements liées aux bourses ainsi que les produits financiers compte tenu du fait que la trésorerie provient principalement des ressources issues de la générosité du public.

12.1.2.2 Produits non liés à la générosité du public

Sont inscrits dans cette rubrique :

Le poste « contributions financières » constitué principalement des fonds versés par des entités à but non lucratif.

Les « autres produits » constitués principalement des produits de la mise à disposition de personnel, des locations de fichiers, et des produits financiers issus de la créance rattachée à la participation SCI/FFC.

12.1.3 Charges par destination

Les postes de charges par destination se structurent de la manière suivante :

Le poste « Missions sociales » correspond uniquement aux activités réalisées en France. Les missions sociales regroupent les charges directes et indirectes engagées par chacune d'elles en conformité avec l'objet social défini dans l'article 1 des statuts de la Fédération. Elles sont définies dans les statuts comme suit :

- Informer et éduquer le public en vue de la prévention des maladies cardiovasculaires.
- Promouvoir et financer la recherche en cardiologie
- Inciter le public à se former aux gestes qui sauvent
- Apporter une aide à la réadaptation et à la réinsertion des cardiaques
- Coordonner dans le cadre statutaire les actions des diverses associations adhérentes
- Assurer des actions de formation médicales, paramédicales et grand public
- Assurer la représentation de l'ensemble auprès des diverses instances nationales et internationales

Libellé	Montants
Prévention	4 477 983
Recherche médicale	2 836 082
Phase III	554 737
Coordination des associations régionales	1 816 999
Total missions sociales	9 685 802

Le poste « Prévention » comprend :

Des coûts directs liés à l'ensemble des frais relatifs à la réalisation des actions :

- Ensemble des coûts liés à la production de supports d'information prévention : frais de conception, fabrication, transport, routage et affranchissement
- Ensemble des coûts liés à la production et mise à disposition d'outils de prévention I frais de conception, fabrication,
- Maintenance, transport, routage et affranchissement
- Ensemble des coûts de conception, accompagnement, organisation et diffusion de nos campagnes nationales
- Ensemble des coûts liés à l'organisation ou participation d'action de lobbying auprès de prescripteurs
- Le coût des assurances couvrant les manifestations de prévention organisées par l'ensemble du réseau
- La quote part du coût des messages de prévention pouvant être insérés dans des supports utilisés dans le cadre de la collecte de dons (calculé pour chaque support au pourcentage d'occupation d'espace sur le livrable) et autres livrables de communication de la FFC tels que le rapport d'activité.

Ces activités sont assurées par différentes équipes de salariés au sein de la FFC qui déterminent le pourcentage de temps passés sur ces activités pour en déterminer la masse salariale chargée affectée à cette activité.

Le poste « Recherche Médicale » comprend :

Des coûts directs liés à l'ensemble des frais relatifs à la réalisation des actions : o Bourses de financement attribué sur l'exercice

- Frais de participation et d'organisation à l'évènementiel recherche
- Frais de déplacements des membres de la commission scientifique
- Le coût salarial chargé des membres du service recherche
- Les frais de téléphonie mobile du responsable de service recherche

Le poste « Phase III - Aide à la réadaptation » comprend :



Des coûts directs liés à l'ensemble des frais relatifs à la réalisation des actions :

- La participation financière accordées aux Associations de Cardiologie pour l'encadrement des activités de Phase III
- La quote-part de masse salariale chargée affectée au suivi de cette activité

Le poste « Frais de coordination des associations » consiste à contribuer au soutien financier des 27 Associations de cardiologie et de leurs 263 clubs Cœur et santé au moyen d'une dotation annuelle calculée sur la base de critères énumérés dans la charte. Cette dotation est destinée au financement des actions et campagnes d'information et de sensibilisation, à des initiatives régionales conformément aux objectifs statutaires ; sont comprises également des dépenses relatives à l'animation et à la gestion des Associations de Cardiologie et des Clubs Cœur et Santé grâce à des rencontres, des supports de formation, des bulletins de communication de liaison interne, et enfin au personnel rattaché à cette activité.

Ce poste comprend :

Des coûts directs liés à l'ensemble des frais relatifs à la réalisation des actions :

- Les dotations financières accordées aux associations régionales et clubs cœur et santé pour le financement des actions entrant dans le champ de nos missions sociales
- 75% du coût d'équipement et de mise à disposition d'outils de visibilité à destination des régions
- Les frais relatifs à l'organisation des événements de coordination au niveau national (frais de déplacement, réception) dans le cadre des commissions AC-CCS, Parcours du Cœur, Journée des Régions
- Les honoraires de prestataires d'accompagnement des associations régionales dans la gestion administrative, financière et juridique (honoraires comptables, paie et avocats)
- 100% de la masse salariale chargée ainsi que les frais de mission et coûts de locations de bureaux des coordonnateurs régionaux
- Les frais de déplacements des administrateurs FFC /ou salariés dans le cadre d'événements ou de réunions organisées en région
- Les frais de téléphonie mobile des membres de l'équipe mobilisation des régions et des coordonnateurs régionaux

Ces activités sont assurées par différentes équipes de salariés au sein de la FFC qui déterminent le pourcentage de temps passés sur ces activités pour en déterminer la masse salariale chargée affectée à cette activité.

Le poste « Frais de recherche de fonds » comprend :

Des coûts directs liés à l'ensemble des frais relatifs à la réalisation des actions :

- Le coût d'accompagnement stratégique en collecte de fonds
- La quote-part du coût de rédaction, conception des campagnes d'appels à la générosité du public (reliquat de ce qui n'a pas été affecté en prévention)
- Les frais de fabrication et d'affranchissement des publipostages et des reçus fiscaux

- Les locations et échanges d'adresse
- La mise à jour des fichiers et des bases de données
- Les frais relatifs aux outils de collecte (plateforme de dons, dons par sms)
- La fabrication des bulletins de prélèvements automatiques
- Les honoraires ou frais de sous-traitance d'actions de collecte (street marketing, phoning)
- Les frais de traitement des dossiers de legs (frais de déplacement, frais d'avocats)
- Les frais d'insertions publicitaires dans les revues spécialisées
- Les frais de la ligne téléphonique dédiées aux demandes d'informations testateurs
- Les frais de fabrication et d'affranchissement des publipostages et plaquettes legs
- Les frais de participation aux événements de prospection (salons, colloques)
- Le coût du téléphone mobile des responsables de service collecte et libéralités

Ces activités sont assurées par les équipes dons et libéralités qui déterminent le pourcentage de temps passés sur ces activités pour en déterminer la masse salariale chargée affectée à cette activité.

Le poste « Frais de Fonctionnement » regroupe : des coûts directs liés à l'ensemble des frais relatifs à la réalisation des actions :

- Les honoraires d'expertise comptable relatif aux comptes sociaux et comptes combinés de la FFC
- Les honoraires du commissaire aux comptes, avocats et autres prestataires d'accompagnement sur des sujets hors collecte et mission sociale
- Les cotisations d'adhésion aux différents organismes
- Les assurances générales de la FFC
- Les frais de documentation générale
- Les remboursements des frais de déplacement des bénévoles pour les instances
- Les impôts et taxes hors IS
- Les charges financières comprenant les intérêts d'emprunts et les frais financiers (frais de virement, commissions, frais de tenue de compte)
- La formation du personnel
- La maintenance informatique
- Les insertions publicitaires, relations presse institutionnelle, les coûts de gestion et de mise à jour de l'image de marque de la FFO
- Le coût de conception, fabrication et impression des documents de communication institutionnelle
- La masse salariale chargée du personnel administratif (comptabilité, gestion, ressources humaines, direction, informatique) hors temps affecté sur les autres activités de la FFC
- La quote-part de masse salariale du temps passé par J'équipe communication sur la communication institutionnelle.

Tous ces postes sont également composés de coûts indirects composé d'une quote-part de charges communes affecté sur les différents postes selon le type de coûts, à savoir :

Loyers et charges locatives :

- Ces charges sont réparties en fonction de l'occupation de l'espace par les salariés au sein de la Maison du Cœur par période et de l'affectation de leur masse salariale sur la période précédente

Fournitures de bureaux, location machine à eau :

- Ces charges sont réparties en fonction de la répartition de la masse salariale des salariés présents à la Maison du Cœur sur la période précédente

Location machine à affranchir et affranchissements postaux :

- Les frais d'affranchissement postaux sont suivis et affectés à partir d'un codage de consommation dans la machine à affranchir
- Les frais de location sont répartis à partir de la répartition de la consommation de la période précédente

Téléphonie mobile :

- Responsables de service collecte et libéralités : 100% frais de collecte
- Responsable de service recherche : 100% mission sociale recherche
- Equipe mobilisation des régions : 100% mission sociale coordination des régions
- Equipe communication : 80% mission sociale prévention, 20% communication institutionnelle
- Responsable administrative et financière : 100% fonctionnement
- Direction : 100% frais de fonctionnement

Les postes « Dotations aux provisions et dépréciations », « Impôt sur les bénéfices » et « Reports en fonds dédiés de l'exercice » correspondent aux postes du compte de résultat et n'appellent pas de commentaires particuliers.

Les principes et règles d'affectation permettant d'évaluer les charges par destination sont présentés ci-dessous et correspondent aux règles définies antérieurement au nouveau règlement pour établir la colonne « Emplois » du CER.

12.1.4 Principes d'affectation des charges

Missions sociales : Les dépenses relatives aux missions sociales correspondent aux coûts engagés pour la réalisation des opérations. Ce sont les coûts qui disparaîtraient si la mission sociale n'était pas réalisée ou si elle s'arrêtait.

Ces dépenses comprennent les charges directement affectables à une mission sociale et les charges indirectes réparties selon des clés de répartition (m2 et/ou la masse salariale).

Les missions sociales sont financées par :



- Les ressources non liées à l'appel à la générosité du public affectées
- Les ressources liées à la générosité du public affectées et non affectées de l'exercice e et si besoin par prélèvement du stock initial.

Frais de recherche de fonds : Les dépenses liées à la recherche de fonds sont financées à 100% par l'appel à la générosité.

Frais de fonctionnement : Les frais de fonctionnement sont financés par :

- Les ressources non liées à la générosité du public disponibles sur l'exercice
- Les ressources liées à la générosité du public

Impôt sur les sociétés : l'impôt sur les sociétés correspond à l'impôt sur les revenus patrimoniaux et en particulier sur les revenus financiers de l'association. Les produits financiers étant considérés comme d'autres produits liés à la générosité du public, il a été considéré que l'impôt sur les sociétés est financé par les autres produits liés à la générosité du public.

12.2 *Tableau de réconciliation des charges au compte de résultat*

Tableau de reconciliation entre les charges du compte de resultat et du compte de resultat par origine et destination	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions	Impôt sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France		Générosité du public					
	par l'organisme	Versements à d'autres organismes						
Achats de marchandises								
Variation de stock	188 504							188 504
Autres achats et charges externes	4 263 654		2 384 619	938 028				7 586 301
Aides financières attribuées		4 537 780						4 537 780
Impôts, taxes et versement assimilés	56 349		55 796	19 703				131 848
Salaires et traitements	428 240		209 737	410 460				1 048 436
Charges sociales	118 461		99 405	265 593				483 458
Dotations aux amortissements et provisions			18	3 546				3 563
Dotations aux provisions					250			250
Reports en fonds dédiés							2 255	2 255
Autres charges	70 601		15 252	31 332				117 184
Charges financières								-
Charges exceptionnelles	22 214			11 525				33 738
Participations des salariés aux résultats								-
Impôt sur les bénéfices						11 937		11 937
TOTAL	5 148 022	4 537 780	2 764 826	1 680 187	250	11 937	2 255	14 145 257

12.3 Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)

Le compte d'emploi annuel des ressources au 30 juin 2023 est établi conformément au nouveau règlement ANC n°2018-06 et complété du règlement ANC n°2020-08.

Le CER permet d'assurer le suivi dans le temps de l'emploi des ressources non affectées issues de la générosité du public collectées (RGP).



EMPLOIS PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
1. Missions sociales	9 516 246	8 944 214	Ressources de l'exercice		
Réalisées en France			1. Ressources liées à la générosité du public	14 703 051	11 993 220
Actions réalisées par l'organisme	4 978 466	8 944 214	Cotisations sans contrepartie	5 409	5 529
Versement à d'autres organisations	4 537 780		Dons, legs et mécénats		
Réalisées à l'étranger			Dons manuels	6 485 106	6 417 138
Actions réalisées par l'organisme			Mécénats	42 207	34 168
Versement à d'autres organisations			Legs, donations et assurance-vie	7 340 103	5 496 923
2. Frais de recherche de fonds	2 764 826	2 748 326	Autres ressources liées à la générosité du public	830 226	39 463
Frais d'appel à la générosité du public	2 764 826	2 748 326			
Frais de recherche d'autres ressources					
3. Frais de fonctionnement	1 327 930	857 501			
4. Impôt sur les bénéfices	11 937				
TOTAL DES EMPLOIS	13 620 940	12 550 041	TOTAL DES RESSOURCES	14 703 051	11 993 221
Dotations aux provisions et dépréciations	250		Reprise sur provisions et dépréciations	250	
Report en fonds dédiés de l'exercice	2 255	5 009	Utilisations de fonds dédiés antérieurs	113 616	50 000
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	1 193 472		DEFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		511 829
TOTAL	14 816 917	12 555 050	TOTAL	14 816 917	12 555 050
			RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE	14 069 399	14 581 228
			Excédent ou insuffisance de la générosité du public	1 193 472	-511 829
			Investissements ou désinvestissement nets liés à la générosité	80 421	
			DAP immo financées par la GP	3 564	
			RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	15 346 855	14 069 399

	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
1. Contributions volontaires aux missions sociales			Ressources de l'exercice		
Réalisées en France	530 227	220 317	1. Contributions volontaires liées à la générosité du public		
Réalisées à l'étranger			Bénévolat	553 486	238 533
2. Contributions volontaires à la recherche de fonds	6 644		Prestations en nature	1 601	
3. Contributions volontaires au fonctionnement	18 216	18 216	Dons en nature		
TOTAL	555 087	238 533	TOTAL	555 087	238 533

FONDS DEDIES LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	EXERCICE N	EXERCICE N-1
FONDS DEDIES LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT	622 077	667 068
Utilisation	-113 616	-50 000
Report	2 255	5 009
FONDS DEDIES LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN	510 716	622 077

La rubrique « Investissements et désinvestissements nets liés à la générosité du public » comprend :

Pour les investissements :

- Le montant des immobilisations ou des quotes-parts d'immobilisations brutes acquises au cours de l'exercice au moyen de ressources issues de la générosité du public ;
- Diminué du montant des dotations aux amortissements des immobilisations ou des quotes-parts d'immobilisation acquises au moyen de ressources de la générosité du public et comptabilisés au cours de l'exercice ;

Pour les désinvestissements

- La valeur nette comptable des immobilisations ou des quotes-parts de valeur nette comptable d'immobilisations cédées, antérieurement acquises au moyen de ressources issues de la générosité du public.

